



Le magazine de
la Communauté de
communes du Val de Sully

VDS

SEPT 2022 - N°21



PATRIMOINE / P3

Luca
Giordano

ACTUS / P4

- Amélioration de l'habitat
- Restons en contact
- PLUi

Dossier
SÉCURITÉ P6

Prévenir
les risques





Le risque fait partie intégrante de notre quotidien ; il se décline selon son niveau d'occurrence et son niveau potentiel de gravité. Non perçu par les uns, toujours présent pour les autres, le risque doit faire l'objet d'une analyse et figurer dans un référentiel thématique. Lorsqu'il est identifié, le risque doit faire l'objet d'un plan de prévention pour limiter son occurrence, et de sauvegarde pour protéger les biens et les personnes. La loi impose d'informer les citoyens sur les risques majeurs caractérisés par une faible occurrence mais des conséquences qui peuvent s'avérer importantes.

L'état et surtout les collectivités sont en charge de la prévention d'un certain nombre de risques souvent majeurs. Les communes (PCS et DICRIM) et les communautés de communes en particulier prennent en charge une large part de la gestion des risques. Ainsi, l'état qui était précédemment en charge de la GEstion des Milieux Aquatique et de la Prévention des Inondations a pris la décision du transfert de cette compétence (GEMAPI) aux communautés de communes à compter du mois de janvier 2024. Ce transfert, non financé par l'état, obligera les collectivités à prélever une taxe pour faire face aux travaux nécessaires à l'entretien de 42 Km de digues le long de la Loire (pour ce qui concerne Val de Sully).

Enfin, la prévention du risque n'est pas seulement l'affaire des collectivités, chacun d'entre nous -y compris au sein de la cellule familiale- doit anticiper, analyser les risques au sein du foyer, et mettre en place son plan de prévention et de protection des membres de la famille. Ainsi, les accidents de la vie courante (Ac-VC) sont à l'origine de 5 millions de recours aux urgences, plusieurs centaines de milliers d'hospitalisations, et plus de 20 000 décès en France chaque année. Ils constituent ainsi à eux seuls un problème majeur de santé publique.

Prenez soin de vous et de vos proches ; bonne rentrée à tous.

- Gérard BOUDIER -

Président de la Communauté de communes
du Val de Sully

CINÉMA Nouveau : visionnez les bandes annonces des films programmés et réservez vos places en lignes depuis le site du cinéma de Sully sur www.cinemasully.fr

ARCHITECTE C'est le cabinet V+C Architecture, basé à Saint Denis en Val qui a été choisi pour piloter les travaux du multi-accueil de Sully. Le lancement du projet est prévu en septembre.

PRÉVENTION SENIORS D'ici la fin de l'année, la police intercommunale proposera en partenariat avec le CLIC une intervention pour sensibiliser les seniors aux arnaques au démarchage, escroquerie internet, maltraitance et rappel sur les règles du code de la route.

ENFANTS Pour les enfants entre 3 et 11 ans, 6 accueils de loisirs sont ouverts : Saint Benoît sur Loire, Sully sur Loire, Dampierre en Burly, Neuvy en Sullias, Villemurlin et Les Bordes. De 11 à 17 ans, l'animation jeunesse prend le relais en proposant des activités et des accueils dans les salles jeunes. Toutes les infos sur www.valdesully.fr rubrique "enfance-jeunesse"

CENTRE AQUAFORME Retour aux horaires classiques et nouveau planning d'activités au centre aquaforme Val d'Oréane. Toutes les infos sur www.valdoreane.fr

BIBLIOTHÈQUES Depuis le 5 septembre, changement d'horaires à la bibliothèque de Sully sur Loire avec notamment une ouverture jusqu'à 18h30 le vendredi. Rendez-vous sur www.mediatheques.valdesully.fr

VDS, LE MAG Votre magazine communautaire s'agrandit : il fait maintenant 16 pages. + d'articles, + d'infos, + d'actus. Bonne lecture !



PATRIMOINE

LUCA *Giordano*

En Val de Sully, le chef d'oeuvre d'un des plus grands peintres italiens.

Depuis février dernier, la lumière est mise sur le tableau **La Nativité de la vierge**, chef d'œuvre du peintre italien Luca Giordano, exposé dans l'église Sainte-Marguerite de Cerdon. En effet, la Fondation de la Sauvegarde de l'art français et l'entreprise Allianz France, dans le cadre du projet "le plus grand musée de France", ont permis à la municipalité de Cerdon de remporter la somme de 8 000€ grâce aux votes du public. La remise de chèque a eu lieu en juin dernier et permettra à Cerdon de financer une partie de la restauration du tableau qui a perdu son éclat originel, les vernis étant encrassés.

Le plus grand musée de France

La nomination de Cerdon a été rendue possible grâce à l'intervention de l'équipe des musées d'Orléans, qui a pu mesurer la qualité du tableau lors d'une visite sur place avec les agents du Belvédère. Désignant ce tableau comme "l'une des oeuvres les plus importantes parmi celles exposées dans les églises de la région", la directrice des musées Olivia Voisin l'a vivement recommandé auprès des correspondants du groupe Allianz. De sorte que le tableau a pu concourir. Et remporter le vote, grâce à vos nombreux suffrages.

Un tableau de maître

Luca Giordano est l'un des plus grands peintres italiens du XVII^e siècle. Né à Naples en 1634, il était connu pour sa rapidité d'exécution et sa grande productivité. Ce tableau présente : la naissance de la Vierge Marie. Une servante présente le nouveau-né à sainte Anne, sa mère (qui est dans la pénombre derrière) et à saint Joachim, son père. Une autre version de cette toile se trouve à Venise dans l'église de la Salute et un dessin préparatoire est conservé à l'Albertina de Vienne. Quant à la

raison de la présence de ce tableau à Cerdon, le mystère reste entier...

Une restauration attendue

Des informations précieuses seront récoltées grâce à la restauration de l'oeuvre qui débutera au printemps 2023, notamment la date de conception, qui permettront de remonter l'Histoire et d'en apprendre davantage sur l'origine de son déplacement encore inconnue. Il faudra néanmoins attendre au minimum l'été 2024 pour connaître les résultats.

Ce tableau avait été repéré par le Belvédère lors de l'exposition *Patrimoine religieux en Val de Sully*, présentée à Saint-Benoît sur Loire en 2021. Une version itinérante de cette exposition va être présentée dans certaines communes.

Vous pouvez également retrouver tout le travail de recherche dans le guide édité à cette occasion, en vente à la boutique du Belvédère (tarif : 7€).

Le tableau est visible à l'église de Cerdon, ouverte tous les jours. 9 place de l'Église, 45620 Cerdon



OPAH

AMÉLIORATION DE *l'habitat*



Avec un parc immobilier ancien (41% du parc date d'avant 1970) l'enjeu est important. Aussi, la Communauté de communes a lancé le 1^{er} juin 2021 une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 3 ans** pour rénover l'habitat privé ancien, améliorer le cadre de vie et dynamiser l'économie locale. Bilan de cette première année.



OBJECTIFS

- > lutter contre l'habitat indigne
- > lutter contre la précarité énergétique
- > adapter les logements à la perte de mobilité
- > diminuer le nombre de logements vacants.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

finance

- > une partie des travaux selon un reste à charge pour le demandeur
- > l'accompagnement des ménages par Soliha, le prestataire mandaté : visite à domicile, diagnostic, conseils techniques et suivi administratif.

DU 1^{ER} JUIN 2021 AU 1^{ER} JUIN 2022

136 contacts
soit 127 propriétaires
9 bailleurs

78 projets éligibles
soit **57%** des demandes
les 43 % restant
sont orientés vers
d'autres dispositifs

68 visites techniques réalisées



dont 28 pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, 37 pour des travaux d'économie d'énergie et 3 pour des travaux lourds sur logement dégradé

30 projets subventionnés
soit **28 279 €** versés

2 bailleurs ont effectué **9** demandes,
2 pour travaux lourds
et 7 pour des travaux de rénovation énergétique



Renseignements

SOLIHA Loiret
02 38 77 84 89
contact.loiret@solihha.fr

*Permanence sur rdv
à la Maison pour tous
les 1^{er} et 3^e lundi de chaque
mois de 10h à 12h*

80%
des ménages

souhaitent réaliser des **travaux d'économie d'énergie**

640 000 € de travaux prévus
soit 56 entreprises sollicitées dont 54 du Loiret (20 du Val de Sully).



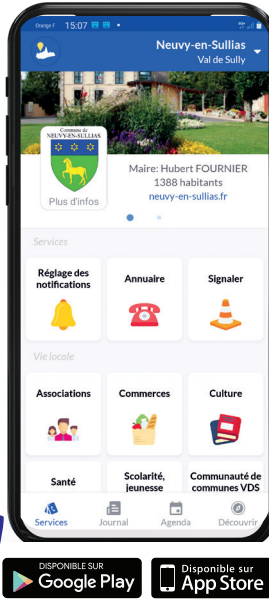
RESTONS EN CONTACT

La Communauté de communes a proposé aux communes membres de déployer Intramuros. Plus complète mais toute aussi simple à utiliser que Panneau Pocket, cette application, une fois téléchargée, vous donnera accès à toutes les informations sur les événements, les actualités communales et intercommunales, les commerces et associations etc. Aucune inscription n'est requise et aucune donnée personnelle n'est collectée.

A vous de sélectionner les communes que vous souhaitez suivre et de régler les notifications pour ne recevoir que celles activées (les actualités de votre commune, les informations diffusées par votre association sportive ou l'école de vos enfants...).

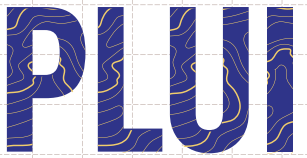
Et, si votre mairie a activé l'option, vous pourrez également faire des signalements (anonymes) pour prévenir de problèmes de voirie ou des dépôts sauvages.

Si vous n'avez pas de smartphone, utilisez la version internet d'IntraMuros accessible depuis n'importe quel ordinateur: www.intramuros.org



Pratique, tous les événements près chez vous et aux alentours (selon un périmètre choisi par vos soins)

URBANISME



Phase 1 Annoncé dans le numéro de mars, la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a débuté ! Les modalités de collaboration entre les mairies et la Communauté de communes ont été fixées et le cabinet Terr&Am a été missionné pour accompagner les élus dans ce projet structurant respectant à la fois les intérêts de chacune des communes et les enjeux communautaires. **Clos.**

Phase 2 Étude, mise au point du PLUi, débat autour du PADD (définition page suivante), concertation, réunions publiques
Délibération 2 : bilan des débats et arrêt du PLUi - 2024

Phase 3 Consultation des personnes publiques associées au projet et des communes, enquête publique et conférence des Maires pour présenter les avis et résultats. **Délibération 3 : approbation du PLUi - Fin 2025**

Au conseil

Avril

- Subventions Politique de la Ville
- Modification statuts Syndicat gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret
- Modification statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France Adhésion des CC des Trois Provinces, de la Sologne des Rivières et des Terres du Haut Berry
- Attribution d'une subvention à l'association l'Armada
- Subvention aux collèges de Sully et de Saint Benoît
- Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de peinture du bâtiment annexe de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire
- Adhésion Fondation du Patrimoine du Centre-VDL
- Convention de prestation « offre locale » avec le CNAS
- Affiliation au dispositif national « Pass Culture »
- Modification représentants SICTOM de Châteauneuf

Mai

- Fixation nombre de représentants au CST
- Autorisation d'ester en justice dans le cadre des élections professionnelles
- Approbation statuts de la CC VdS
- Attribution Fonds de concours : Les Bordes, Isdes, Saint Florent, Lion en sullias, Villemurlin
- Modification n° 1 au contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Choix du mode de gestion du Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC)
- Marché location, l'installation et la maintenance vidéo-protection : Abandon de la procédure d'attribution pour motif d'intérêt général
- Contribution 2022 aux FAJ-FUL
- Convention d'appui préfiguration reprise en gestion systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans avec l'Etablissement Public Loire
- Modification des représentants au SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire
- Tarifs de l'Ecole de musique
- Achèvement (VEFA) de 30 logements à Sully Garantie d'emprunt pour l'acquisition en Vente en l'Etat de Futur et de 6 logements à Saint Benoît
- Attribution subvention à l'association des Petits Cités de Caractère Centre-Val de Loire
- Convention de mise à disposition ponctuelle d'une salle avec l'association Sully Mouv'
- Convention d'objectifs avec La Fête du Bois
- Déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de la commune de Lion en Sullias

Juin

- Recours à l'apprentissage
- Modification du tableau des effectifs
- Attribution du marché pour l'élaboration du PLUi
- Attribution du marché maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et l'extension crèche de Sully
- Mise en place de la nomenclature M57 au 01/01/23
- Accord relatif à l'acquisition d'un bien par l'EPFLI Foncier Cœur de France au profit de Vannes-sur-Cosson
- Foire aux bestiaux - Montant des indemnités 2022
- Avenant n° 2 convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de communes giennoises, Berry Loire Puisaye et du Val de Sully
- Rapport Politique de la Ville - Année 2021
- Attribution d'une subvention à l'association le Réveil d'Ouzouer-sur-Loire
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE : Aux plaisirs des fumeurs à Cerdon, Les 2 Bécasses à Cerdon
- Projet Artistique et Culturel du Territoire (PACT)
- Convention biennale cadre type et application annuelle

Dossier ENVIRONNEMENT

PRÉVENIR



ENT

es risques



Travaux de consolidation de la digue, selon la méthode du "mélange en place" au niveau du port (lieu-dit *Les Prouteaux*) à Saint Benoît sur Loire.

Le risque majeur se caractérise par deux critères : sa faible fréquence et son importante gravité (nombreuses victimes, dommages aux biens et à l'environnement conséquents).

Un événement potentiellement dangereux, également appelé aléa, ne devient risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

La société -comme l'individu- doivent s'organiser pour y faire face. D'une part, par une logique de prévention pour empêcher l'aléa ou en réduire les effets sur les personnes et les biens. D'autre part, dans une logique d'intervention au moment où survient l'événement.

En tant que collectivités, les mairies et communautés de communes ont obligation de se préparer selon cette double logique.

En tant que citoyen, savoir qu'un risque existe est nécessaire mais ne suffit pas à s'en protéger. Il est aussi important de ne pas s'exposer au risque.

Chacun peut réduire sa vulnérabilité en préparant, à son niveau : un plan familial de mise en sûreté (PFMS), qui prépare la mise en sécurité de chacun et les comportements à adopter, et un kit d'urgence.

Soyons prêts FACE AUX RISQUES

Nous sommes tous concernés par les risques naturels, technologiques, météorologiques. Face à ces risques, le maire a une obligation double : informer et protéger la population. Pour l'y aider, il met en place deux outils : un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une importante gravité

Que dit la loi ?

« Toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles »

(loi 87-565 du 22/07/1987, L. 125-2 du Code de l'environnement)

QU'EST CE QU'UN DICRIM ?

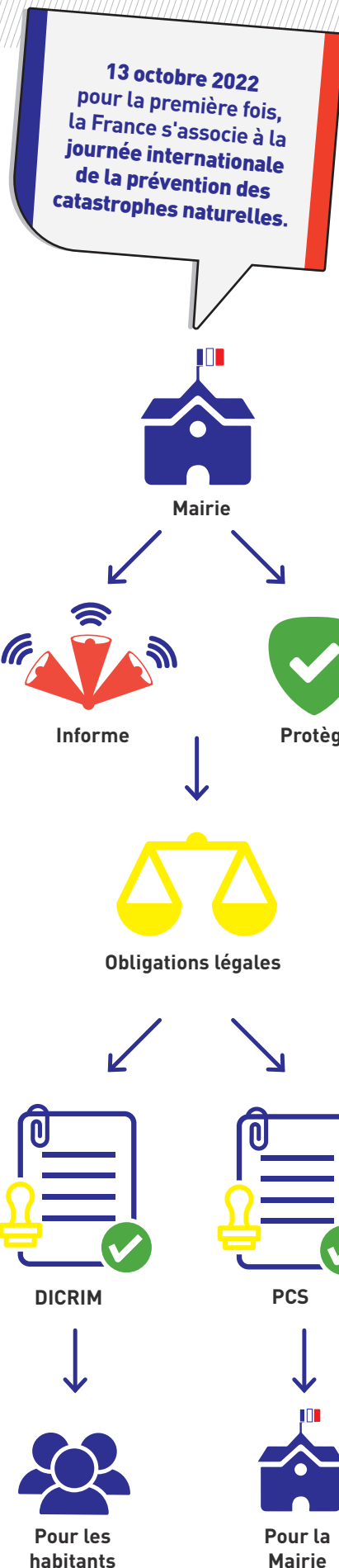
Littéralement Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM est destiné à vous informer des risques encourus sur votre lieu de vie mais aussi sur votre lieu de travail, de vacances, etc. Il recense tous les risques et le comportement à adopter si vous êtes confronté à l'un d'entre eux. Il est à conserver à portée de main et doit pouvoir être consulté par l'ensemble de la famille.

QU'EST CE QU'UN PCS ?

C'est un document technique à destination du maire et des services municipaux. Il recense l'ensemble des risques pouvant toucher le territoire communal, les moyens à mettre en œuvre pour informer les administrés et gérer la crise. En cas d'événement majeur, il permet de gagner du temps et d'intervenir rapidement et à bon escient. Son objectif est simple : « **s'organiser pour être prêt au cas où...** »

En savoir plus :

- > sur les risques dans votre commune : georisques.gouv.fr
- > sur le niveau d'eau : vigicrues.gouv.fr



ENSEMBLE, *limitons les dommages*

Face aux risques majeurs, **l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection**. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

VOTRE RÔLE en tant que citoyen est d'être en mesure, en attendant les secours, de mettre votre famille et vos biens en sûreté. Ainsi, vous devez mémoriser les consignes énoncées dans le DICRIM (qui vous sera envoyé prochainement) et être capable de les appliquer en cas de catastrophe.

PLAN FAMILIAL DE SÛRETÉ

Partagez les bons réflexes avec votre entourage en mettant en place un **Plan familial de mise en sûreté** ! Préparé à l'avance avec vos proches, il vous permettra d'éviter la panique et de faire face aux situations difficiles grâce à la connaissance :

- > des risques auxquels vous et votre famille êtes exposés,
- > des moyens d'alerte qui vous avertiront d'un danger,
- > des consignes de sécurité à respecter pour votre sauvegarde
- > des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités.

L'ÉTAT par l'intermédiaire de la Préfecture, surveille l'évolution des risques et organise les plans de prévention. En cas d'événement majeur, il devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise en s'appuyant sur le plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile = plan d'urgence).

LES POMPIERS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) assurent les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes. Le SDIS prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

VOTRE COMMUNE élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document stratégique et tactique permettant la gestion d'une crise en trois temps : les actions de prévention, la gestion de l'événement et le retour à la vie normale. Elle le déclenche si nécessaire. Elle peut également proposer des hébergements d'urgence, des ravitaillements et faciliter l'accès aux services de secours.

LES ÉCOLES doivent réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ ou la fin de l'état d'alerte. En cas d'alerte, il est donc inutile d'aller chercher vos enfants.

MON KIT D'URGENCE



**JE
TE
RE
M
P
L
I
S
T
É
L
È
C
H
A
R
G
E**



VOS ÉLUS SE PRÉPARENT

La Communauté de communes propose des ateliers mensuels à vos élus communaux. **Les objectifs sont de sensibiliser les élus et les agents techniques** aux risques majeurs présents sur le territoire et d'aider les communes à la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Durant le premier semestre 2022, ils ont abordés

- > Inforisques : l'outil du Loiret
- > le risque inondation
- > la réserve communale et comment la mettre en place
- > le risque cavité souterraine
- > Le risque nucléaire.

Pour le second semestre, il est envisagé d'aborder :

- > l'outil d'alerte de masse
 - > le Plan de surveillance des levées
 - > le Plan familial de mise en sureté
- D'autres thématiques pourront être abordées selon les besoins et envies des membres du groupe.

Mais qui est PAPI ?
C'est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, engagé pour 3 ans et subventionné à 80% par l'Etat et l'Europe, qui permet le financement de diverses actions en lien avec la prévention et la gestion du risque inondation.

Action organisée et financée dans le cadre du PAPI



Prévention des inondations : GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), est une **compétence obligatoire et exclusive** confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les actions à mettre en oeuvre dans ce cadre et définies par l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- aménagement des bassins versants
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- défense contre les inondations et la mer
- protection et restauration des zones humides.

Si l'État a assuré une période de transition, à partir du 28 janvier 2024, les intercommunalités devront exercer en propre la gestion des digues, y compris en cas de crise. Pour rappel, le territoire du Val de Sully compte **4 systèmes d'endiguement** (Val de Dampierre, Val d'Ouzouer, Val de Sully et Val d'Orléans) qui représentent un linéaire de **42 km de digues** domaniales.

Les intercommunalités compétentes du Loiret ont décidé de déléguer la gestion des digues à l'Etablissement Public Loire pour la gestion courante et administrative. Les travaux et aménagement restent décidés par l'intercommunalité.

Le saviez-vous ?
Le phénomène pluvieux du 30 mai 2016 au 5 juin 2016, qui s'est produit en France a fait 4 victimes et a généré un coût de dommages de 1 440 000 000 €.



ÉTUDE RUISSELLEMENT 2021-2023

La Communauté de communes du Val de Sully est coordinatrice de l'étude ruissellement et débordement de cours d'eau. Débutée fin juin 2021, cette étude devrait se terminer dans le courant du premier semestre 2023. L'objectif est de comprendre les phénomènes qui se sont produits lors de l'épisode de fortes précipitations qu'a connu notre territoire les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2016. L'étude de ruissellement, a nécessité une importante campagne de levés topographiques sur l'ensemble des territoires notamment des profils en travers. A la fin, le cabinet d'études DHI proposera des principes d'aménagements, qui permettront de rendre nos territoires plus résilients face à ce type d'événements.

CENTRALE NUCLÉAIRE *sûreté et sécurité*

Pour s'assurer du fonctionnement des centrales nucléaires françaises dans les conditions optimales de sûreté, des dispositions sont prises à tous les niveaux. Dès la conception, un réacteur nucléaire est doté d'une série de barrières étanches successives (source EDF) :

⚡ **La gaine des crayons combustibles** : cette enveloppe étanche qui entoure les pastilles d'uranium constitue un premier rempart contre la dispersion des produits radioactifs contenus dans le combustible. Elles sont étanches et résistent à de fortes contraintes mécaniques et thermiques.

⚡ **L'enveloppe du circuit primaire** : en acier inoxydable très épais, elle maintient l'étanchéité de ce circuit qui refroidit les crayons combustibles grâce à l'eau qui y circule en boucle fermée.

⚡ **L'enceinte de confinement** : constituée d'une paroi en béton armé revêtue d'une peau interne en acier dans les centrales 900 MW (comme à Dampierre en Burly) et de 2 parois en béton dans les centrales 1 300 et 1 450 MW. Elle est capable de résister à une certaine pression et à des agressions extérieures.

En plus des contrôles internes, les inspecteurs de l'**Autorité de sûreté nucléaire (mandatés par l'Etat) effectuent plus de 450 contrôles par an**, de manière programmée ou inopinée, sur l'ensemble des installations.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE RÉACTEUR

Le réacteur EPR (pour réacteur pressurisé européen) de deuxième génération est un nouveau modèle de réacteur développé par EDF afin de sécuriser les opérations de construction, de maintenance et d'exploitation. C'est également une solution pour adapter les sites de productions aux exigences accrues de sûreté nucléaire. Ce réacteur, développé depuis 2015, est élaboré pour prendre en compte le retour d'expérience des chantiers EPR en cours.

Si l'installation de trois paires d'EPR est déjà établie en France, le choix des sites d'installation de quatre autres paires est actuellement en cours de discussion. Sachant que la stratégie d'EDF est de s'accoler à des centrales existantes, Dampierre en Burly, représente un site potentiel.

Ainsi, fin juillet, Gérard Boudier, président de la Communauté de communes du Val de Sully, accompagné par ses homologues Francis Cammal et Emmanuel Rat (représentant respectivement la Communauté des communes giennoises et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye) ont annoncé leur détermination à apporter un soutien sans faille au projet.

D'une part, parce que **le CNPE est le principal acteur et contributeur à la vie économique et au développement du territoire**, et d'autre part, parce qu'aujourd'hui, il est primordial de s'orienter vers les énergies bas carbone et que seule la filière nucléaire et les EPR permettront -dans un contexte de mixité énergétique- d'assurer à notre pays son indépendance énergétique.



COMPRIMÉS d'iode

En cas de rejet radioactif, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être expulsé dans l'environnement. L'iode stable se fixe sur la thyroïde qui ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. **Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.** Les nouveaux arrivants des communes concernées sont invités à les retirer dans les pharmacies partenaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation.

Réacteur **EPR**

Moins d'énergie carbone



Indépendance énergétique du pays



Création d'emplois et de richesse pour le Val de Sully



Exemple d'un réacteur EPR © EDF



Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

ZOOM SUR SAINT FLORENT

Une page entière ne suffira pas pour que nous puissions vous raconter. Un village charmant avec ses étangs, une poignée de vieux châtaigniers, quelques mots tordus de l'ancien parler, des granges magnifiques, des étangs communaux (pas moins de 50) et des bois.

Un peu d'histoire

Saint Florent d'Anjou, apôtre, fonda un monastère à Saint Florent le Vieil (Maine et Loire). Chassés de leurs contrées par les normands, les moines se réfugièrent à Saint Gondon où ils érigèrent une petite chapelle dans un hameau. Celle-ci prit le nom de Saint Florent Le Jeune ; c'est comme cela qu'est née notre commune.



La chasse et la pêche sont les principales distractions du village, qui ne compte pas moins de 50 étangs ou mares, couvrant au total une superficie d'une quarantaine d'hectares. De beaux châteaux privés sont également visibles depuis les chemins de grandes randonnées. Et, bien qu'excentré par rapport au rives de la Loire, notre village est un lieu de passage de la Loire à vélo qui fait le bonheur de nos deux commerces.

Le village, composé principalement de terres agricoles offre un dépaysement total lorsque de nuit, se font les récoltes des salades et des radis. Nous nous évadons vers un autre continent !



Personnes célèbres ou qui ont contribué à l'histoire de Saint Florent :

- Monseigneur Atton, évêque de Langres qui y passait ses vacances en famille. Il repose dans le cimetière communal... on vous confiera que c'est lui qui a enterré le Général de Gaulle.
- Raoul Nordling, consul général de Suède à Paris, était propriétaire jusque dans les années 50 du domaine de Laizeau. Rappelons que cet homme a le grand mérite d'avoir convaincu le général allemand Von Choltitz de ne pas faire brûler Paris, comme il en avait reçu l'ordre d'Adolf Hitler. Il avait aussi obtenu au début de la guerre que les garde-chasses de Saint Florent puissent garder un fusil afin de détruire les garennes ce que l'occupant toléra jusqu'en 1942.



Présentation **ENTREPRISE**

Pour inaugurer cette nouvelle rubrique, présentation du premier cocktail truck du Val de Sully. A l'origine de cette idée, il y a maintenant trois ans : Valentin Piolatto. Originaire du Sud il a choisi le Val de Sully en souvenir des vacances passées dans la maison familiale de Bouzy la Forêt mais aussi pour être à proximité des producteurs avec qui il voulait travailler. La Loire -et son attrait touristique- ont été un argument de plus en faveur du territoire.

Après 6 ans comme barman dans plusieurs bars mondialement connus (comme le Moonshiner ou au sein du groupe Expérimental), l'envie de démocratiser le cocktail sous toutes ses formes a motivé la création d'*In Cocktail we truck*. Le but ?

Proposer des cocktails en toute autonomie grâce à un van aménagé, allant de festivals en mariages en passant par de l'événementiel entreprises et toujours animé par l'envie de mettre en relation producteurs et consommateurs, souvent avec des produits oubliés ou peu connus du grand public. Part belle est faite aux produits du Loiret avec le best-seller de Valentin, le Gipsy. Un

Proposer des cocktails en toute autonomie grâce à un van aménagé

cocktail à base de jus de poire des vergers du Loiret, acidulé de fruit de la maison Martin Pouret d'Orléans relevé par du Dolin vermouth blanc, de l'avèze, du ginger beer et du piment d'espelette.

Le sans alcool a bien entendu toute sa place à bord ! A découvrir sans modération, le Yeah Yeah, du bissap (jus d'hibiscus maison mentholé), de l'acidulé de fruit et de la pomme du verger.

Envie de profiter toute l'année de ces cocktails ? La société les propose en bouteille en direct sur son site internet et dans quelques épiceries fines d'Orléans en attendant l'ouverture de nouveaux points de vente dès octobre.



Valentin Piolatto
06 35 20 78 72
www.incocktailwetruck.fr



Initiative saluée
par la Chambre
des métiers du
Loiret récompensant
le créateur du
prix de l'entreprise
insolite
et innovante.

Instant(s) de vie

CLASSE ORCHESTRE

En avant la musique

Le 16 juin dernier, la classe orchestre du collège de Sully sur Loire a fait la première partie de Schoralia. Un projet mené dans le cadre de la politique de la ville.



TOURISME

Un régal !

Les cheminades gourmandes de l'Office de tourisme du Val de Sully ont fait découvrir les mets et producteurs locaux : betteraves, truites, miel. Miam !



VACANCES D'ÉTÉ

À la campagne...

120 enfants des accueils de loisirs se sont réunis à Saint Benoit sur Loire pour profiter de la venue de la ferme pédagogique. Caresser, brosser, nourrir, regarder, partager... L'école de la vie n'a pas de vacances !



...ou à la plage !

Les ados s'éclatent avec les animateurs du Val de Sully à Sully plage !



CONCERTS DE L'ORATOIRE

Pas si classique

Cet été, les concerts de l'oratoire ont battu leur plein. De classique à l'atypique... Le 10 juillet dernier le duo Obo'Dji a même fait du didgeridoo à l'intérieur de l'église. Vibrant !



LE BELVÉDÈRE

Les pieds sur terre, la tête en l'air

Cet été, le Belvédère a innové avec Les Journées de l'archéologie et La Nuit des étoiles : deux premières franchement réussies ! Un grand merci à tous les partenaires qui ont contribué au succès de ces événements.



DES BIBLIOTHÈQUES

Au naturel

Lecture en pleine nature, jeux, balade... Les bibliothécaires du Val de Sully ont mis à l'honneur la nature et la biodiversité tout l'été !





Spectacle écrit par **Baptiste Lecaplain** et **Florent Bernard**
Mise en scène **Aslem Smida**
Collaboration artistique **Xavier Maingon**



HUMOUR

VEND. 7 OCTOBRE
20H30 - SULLY SUR LOIRE
Espace Blareau

Réservations sur www.valdesully.fr
ou à l'Office de tourisme à Sully sur Loire

Qui est Baptiste Lecaplain ?

Repéré par Kyan Khojandi, Baptiste Lecaplain intègre le casting de la série *Bref* (Canal +, 2011). Il décroche ensuite plusieurs rôles au cinéma, prend part à la *Tournée du Trio* avec ses acolytes Arnaud Tsamere et Jérémy Ferrari, et participe à l'émission animée par ce dernier, *Les Duos impossibles* (C8). En 2014, il rejoint l'équipe des *Grosses Têtes* animées par Laurent Ruquier (RTL). De 2016 à 2018, il réalise sa deuxième tournée tout en enchaînant les plateaux télé : *Vendredi Tout Est Permis* avec Arthur, *Le Palmashow*. Plus récemment, il s'est produit au *Montreux Comedy Festival* et a décroché des rôles dans les séries *Pitch* (Canal+) et *Platonique* (OCS).

Et aussi ...

24 septembre à Ouzouer sur Loire
Dans ma maison (dès 3 ans)

24 et 25 septembre
à Saint Père sur Loire, Cerdon et Guilly
Elles étaient une fois (chanson)

25 septembre aux Bordes
Journée des mômes (arts de la piste)

6 octobre à Saint Père sur Loire
Éducation aux médias (conférence)

9 octobre aux Bordes
Sol Haut à deux (arts de la piste)

13 octobre à Saint Benoît sur Loire
Botticelli (conférence)

22 octobre en forêt d'Orléans
Promenade archéologique

28 octobre à Dampierre en Burly
Britannicus - Tragic Circus (théâtre)

10 novembre à Saint Benoît sur Loire
Raphaël (conférence)

12 novembre à Villemurlin
Le Before du week-end jeux vidéo

19-20 novembre à Ouzouer sur Loire
Week-end jeux vidéo

1^{er} décembre à Sully sur Loire
Phobies scolaires (conférence)

4 décembre à Ouzouer sur Loire
La P'tite Boutique (chanson)

8 décembre à Saint Benoît sur Loire
Les animaux fantastiques (conférence)

Toutes les infos sur
www.valdesully.fr/la-saison-culturelle

Au Belvédère

16 octobre
Visite mortelle au cimetière
de Dampierre en Burly

6 novembre
Visite guidée de l'abbatiale en musique

24 novembre
À table au Moyen Âge
Conférence et dégustation

Et pendant les vacances scolaires
des ateliers pour tous

Toutes les infos sur
www.belvedere-valdesully.fr

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée
Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann-Line Devienne
Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaine, Serge Mercadié,
Sarah Richard, Hélène Tubach, Marie Madrolles, Martène Guilpain, Ann-Line Devienne

Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully, Freepik ■ Parution et dépôt légal : sept 2022
Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur et participez aux prochains instants #ValdeSully